

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2424

1^{er} octobre 2013

SOMMAIRE

CEREP III Investment J S.à r.l.	116352	NW Finance Company S.à r.l.	116339
LFH Corporation	116331	NW G 2 S.à r.l.	116340
Logifret S.à r.l.	116334	NW G Holding S.à r.l.	116339
Loreca Investments S.à r.l.	116334	NW One Warrington S.à r.l.	116341
LPFE Germany S.à r.l.	116333	Ocesar S.A.	116344
Luxembourg Finance House S.A.	116337	Operandi S.A.	116340
Lux-Prom S.A.	116337	Opto Consult S.à r.l.	116339
Lux Rep II S.à r.l.	116332	Outback S.A.	116348
Lux Rep S.à r.l.	116331	Oxyton Finance et Investissement S.A.	116333
Maison Keup Invest Sàrl	116341	Oxyton Finance et Investissement S.A.	116343
Masa Investments S.à r.l.	116341	Park Cakes Acquisition (Lux) S.à r.l.	116343
Ma Selector S.à r.l.	116333	Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l.	116351
Mason S.A.	116341	Pramerica Real Estate Investors (Luxembourg) S.A.	116338
Mauritania Gulf S.à r.l.	116332	Praxair Luxembourg Finance S.à r.l.	116349
Mauritania Gulf S.à r.l.	116332	Quilvest European Partners SICAR S.A.	116328
Merlin Entertainments Management Company S.à r.l.	116334	Rakuten Europe S.à r.l.	116325
Metal Oxides S.A.	116342	R/C Silver Ridge S.à r.l.	116306
Misys Newco S.à r.l.	116337	Real Estate Opportunities 2 Holdings S.à r.l.	116315
MIV Luxembourg S.à r.l.	116344	Regal Luxembourg S.à r.l.	116307
Moon Finance EIII ESC-Q S.à r.l.	116352	Restaurant La Cave Américo S.à r.l.	116322
Moon Finance Holdings-Q S.à r.l.	116352	Riverwalk Finance S.à r.l.	116328
MPCS S.à r.l.	116351	Riviera Midco S.A.	116325
Mussigny, S.A.	116348	SA de la Gare	116342
Must Investment Holding S.A.	116344	Salus Alpha SICAV	116331
Naya Luxco S.à r.l.	116343	Schroder European Property Investment No.1 S.A.	116338
New Chemicals Holdings S.à r.l.	116342	Société de Transport Diekirch S.A.	116328
Nille Acquisition S.A.	116340	Sovimo	116306
Nordic Land Finance (Luxembourg) S.à r.l.	116348	Tenjin-1 Retail (Luxembourg) Holding S.à r.l.	116306
NPF Soparfi B S.à r.l.	116341		
NPF Soparfi C S.à r.l.	116340		
NW DP Investment S.à r.l.	116339		
NW Europe Holdings S.à r.l.	116338		

Tenjin-1 Retail (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 6.356.250,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 159.213.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 13 mai 2013, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 02 août 2013.

Référence de publication: 2013114279/14.

(130138702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Sovimo, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 37.740.

Le Bilan au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2013.

FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2013114268/14.

(130138710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

R/C Silver Ridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 175.856.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 31 juillet 2013:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Pinehurst Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B 178 991, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte: 12.500 parts sociales

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 8 août 2013

1. Monsieur Jonathan LEPAGE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Monsieur Elliot GREENBERG, administrateur de sociétés né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 19 janvier 1959, demeurant professionnellement à NY 10019 New York (Etats-Unis d'Amérique), 40, West 57th Street, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
3. Monsieur Jérôme DEVILLETT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 21 mai 1986, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
4. Le nombre des gérants a été augmenté de trois (2) à trois (3).

Luxembourg, le 12 août 2013.

Pour avis et extrait sincères et conformes
Pour R/C Silver Ridge S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013116301/26.

(130141107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Regal Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.449.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of the month of July.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand duchy of Luxembourg.

There appeared:

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 138.092 represented by Mr Patrick Santer, master at laws, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 29 July 2013 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") Regal Luxembourg S.à.r.l. which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Regal Luxembourg S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes), preferred equity certificates (whether convertible or not) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) class R shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A (which may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers one of which being always a class A manager unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always a Class A Managers unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

The Company will be bound by the sole signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers provided that in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers, Indemnification.

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3., every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes

involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 8 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article 8.

Art. 9. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 10. Shareholder Meetings. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including (to the extent permitted by law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is present or represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital. Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on the first day of April of each year and ends on the last day of March of the following year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st March, 2014.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, Vitruvian I Luxembourg S.ar.l., and the notary, Vitruvian I Luxembourg S.a r.l. has subscribed and entirely paid-up in cash the twelve thousand and five hundred (12,500) class R shares.

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
2. Two classes of managers, namely class A managers and class B managers are created. The following persons are named class A manager and class B managers (with the signature powers set forth in the articles in the case of different classes of managers) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Class A Manager

- Vitruvian Directors I Ltd, a limited liability company organised under the laws of England and Wales with registered office at 105 Wigmore Street, W1U 1QY London (England) and registered at Company House under number 6484566; and

Class B Managers

- Gael Sausy, born in Thionville (France) on 19 February 20183, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Dominique Robyns, born on 31 December 1958 in Alost, Belgium, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st March, 2014.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le trente et unième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.092, représentée par M. Patrick Santer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 29 juillet 2013 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Regal Luxembourg S.à r.l., qui est constituée par la présente:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Regal Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permis par la loi, dans toutes société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute nature, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations (y compris de notes convertibles), de certificats de capital préférentiels (convertibles ou non) et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y compris up stream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe R, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure est selon les termes permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Cette classification des gérants sera dûment enregistrée dans les résolutions de l'assemblée concernée et les gérants appartenant à chaque classe seront identifiés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours, au moins un gérant de classe A (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptées qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A.

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par n'importe lequel des gérants, étant entendu que lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et contre toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par lui en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle il est impliqué à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par lui dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par la présente est distinct et n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou responsable peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou responsable et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants ou responsables, en vertu d'un contrat ou autre en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article 8, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du gérant ou du responsable de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article 8.

Art. 9. Conflits. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou responsables de la Société est intéressé à un tel contrat ou transaction, ou est administrateur, collaborateur, responsable, agent, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout gérant ou responsable qui exerce la fonction d'administrateur, gérant, dirigeant ou employé ou autre auprès d'une société ou d'une entité avec laquelle la Société conclura un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de délibérer et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 10. Assemblées Générales. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la loi, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées y compris (dans la mesure permise par la loi) les assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, visioconférence, ou autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens équivalant à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est présent ou représenté à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date proposée pour l'effectivité des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considération de la portion du capital représenté. Cependant, des décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis. Les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le premier jour du mois d'avril de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 mars 2014.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividende intérimes sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., et le notaire, Vitruvian I Luxembourg S.à r.l. a souscrit et intégralement libéré en espèces les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe R.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
2. Deux classes de gérants, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B, sont créées. Les personnes suivantes sont nommées gérant de classe A et gérants de classe B (chacun avec les pouvoirs de signature décrits dans les statuts en cas de différentes classes de gérants) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérant de classe A

Vitruvian Directors I Limited, une société à responsabilité limitée organisée sous le droit anglais ayant son siège social au 105 Wigmore Street, W1U 1QY Londres (Angleterre) et enregistré auprès de la Company House sous le numéro 6484566; et

Gérants de classe B

- Gaël Sausy, né le 19 février 1983 à Thionville, France avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Dominique Robyns, né le 31 décembre 1958 à Alost, Belgique avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 mars 2014.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: P. SANTER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} août 2013. Relation: DIE/2013/9523. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013116304/446.

(130141315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Real Estate Opportunities 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.434.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of the month of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Daniel FINESTEIN, residing at 4, Arlington Road, Cheadle, Cheshire, SK8 1LW, United Kingdom;

Mrs Sarah BUTLER residing at 16, Gibsons Road Stockport SK4 4JX, United Kingdom;

all represented by Mr Sébastien Bach, residing in Luxembourg, pursuant to several proxies (all proxies to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability (Real Estate Opportunities 2 Holdings S.à r.l.) ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Real Estate Opportunities 2 Holdings S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participations in any enterprise in whatever form, including mezzanine loans, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely, but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and any rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand Euros (€ 20,000) divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of one Euro (€ 1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by at least three (2) managers composed of one or several Class A Manager(s) and of one or several Class B Manager(s), who shall constitute the Board of Managers.

They are appointed, designated as Class A Manager and Class B Manager and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. The managers need not to be shareholders. If no term is indicated, the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company, including at least one Class A Manager and one Class B Manager (including by way of representation). Such quorum requirements shall also be applicable at any adjourned meeting of the Board of Managers as the case may be. The Board of Managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by means of a circular when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of itself (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers, Indemnification.

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held each last Friday of May at 2.00 pm of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31th December of the next year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2013.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed as follows:

Sarah BUTLER., previously named, 10,000 shares;
 Daniel FINESTEIN, previously named, 10,000 shares;

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of twenty thousand euro (EUR 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately [...] Euros.

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately and unanimously the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Class A Managers

- Control Services Corp., Coastal Building, 2nd Floor, Wickham's Cay II, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Class B Managers

- Laurent Godineau, born on 17th June 1973 at Cholet (France), with professional address at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- Sébastien Bach, born on 13th September 1984 at Sarreguemines (France), with professional address at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

Monsieur Daniel FINESTEIN, demeurant au 4, Arlington Road, Cheadle, Cheshire SK8 1LW; Royaume-Uni,

Madame Sarah BUTLER, demeurant au 16, Gibsons Road, Stockport SK4 4JX; Royaume-Uni,

tous représentés par Monsieur Sébastien Bach, demeurant à Luxembourg, en vertu de plusieurs procurations (les-
 quelles procurations seront enregistrées avec le présent acte).

La partie comparante agissant ès-qualité a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée (Real Estate Opportunities 2 Holdings S.à r.l.) La société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Real Estate Opportunities 2 Holdings S.à r.l." (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société peut effectuer toutes transactions directement ou indirectement en relation avec l'acquisition de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, dont des prêts mezzanines, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds en vue d'établir, gérer, développer et disposer de ses actifs, de la manière qu'ils seront constitués de temps en temps et notamment, mais pas limité à, son portefeuille de titres, quelle que soit leur origine, de participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir, par voie

d'investissements, souscriptions, prises fermes ou options, des titres ou droits et de les réaliser par voie de ventes, transferts, échanges ou autrement.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets. La Société peut également donner des garanties et donner des sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations. La Société peut également gager, transférer, grever ou autrement créer des sûretés sur partie de ses actifs.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités affiliées) ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique (pour autant que prohibé par les lois applicables). Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances.

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille Euros (€ 20,000) divisé en vingt mille (20,000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€1.00) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part. Les copropriétaires indivis désigneront un représentant unique qui les représentera auprès de la Société.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est gérée par au moins trois (2) gérants composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et de un ou plusieurs gérants de catégorie B, lesquels constituent le conseil de gérance.

Ils sont nommés, désignés en tant que gérant(s) de catégorie A ou gérant(s) de catégorie B et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société, dont au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B (y compris par voie de représentation). Ce quorum est applicable à toute réunion du conseil de gérance ajournée.

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil lui-même (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants, indemnisation.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entièreté des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au dernier vendredi du mois de mai à 14.00 heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être une obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Toutes les parts ont été souscrites comme suit:

Sarah BUTLER, prénommée,	10,000 parts;
Daniel FINESTEIN, prénommé,	10,000 parts

Les parts ainsi souscrites ont été libérées comme suit:

- Sarah BUTLER, par apport en numéraire de dix mille euros (€ 10,000)
- Daniel FINESTEIN, par apport en numéraire de dix mille euros (€ 10,000).

Toutes les Parts sociales ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de vingt mille euros (EUR 20.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dépenses, évaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris unanimement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérant de Catégorie A

- Control Services Corp., Coastal Building, 2nd Floor, Wickham's Cay II, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Gérants de Catégorie B

- Laurent Godineau, né le 17 juin 1973 à Cholet (France), ayant son adresse professionnelle au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
- Sébastien Bach, né le 13 septembre 1984 à Sarreguemines (France), ayant son adresse professionnelle au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. BACH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juillet 2013. Relation: EAC/2013/10001. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013116303/418.

(130140971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Restaurant La Cave Américo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 1, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 179.448.

STATUTS

L'an deux mil treize, le huit août.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange

Ont comparu:

Monsieur Américo FERNANDES DIAS, né le 23 mai 1972 à Vila Verde/Braga (Portugal), demeurant à L-4807 Rodange, 13, rue Nicolas Biever,

Madame Sandra COSTA NUNES, née le 4 septembre 1976 à Pétange, demeurant à L-4807 Rodange, 13, rue Nicolas Biever,

Monsieur Agostinho RIBEIRO MARQUES, né le 13 août 1974 à Serami-Amarares (Portugal), demeurant à L-4515 Differdange, 31, rue Zénon Bernard,

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que toutes les activités accessoires à l'exploitation d'un restaurant respectivement à l'activité de restauration.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de «Restaurant La Cave Américo S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Pétange.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent-vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil treize

Souscription et Libération

Les cent parts sociales sont souscrites comme suit:

Monsieur Américo FERNANDES DIAS, né le 23 mai 1972 à Vila Verde/Braga (Portugal), demeurant à L-4807 Rodange, 13, rue Nicolas Biever,	37 parts sociales
Madame Sandra COSTA NUNES, née le 4 septembre 1976 à Pétange, demeurant à L-4807 Rodange, 13, rue Nicolas Biever,	37 parts sociales
Monsieur Agostinho RIBEIRO MARQUES, né le 13 août 1974 à Serami-Amares(Portugal), demeurant à L-4515 Differdange, 31, rue Zénon Bernard,	<u>26 parts sociales</u>
TOTAL: Cent parts sociales	100 parts sociales

Toutes les parts ont été entièrement libérées comme suit:

- par un versement en espèces de cinq cents euros (500.-€)
- par un apport en nature constituée par un fonds de commerce évalué à la somme de sept mille euros (7.000.-€),
- par un apport en nature constituée par une cuisinière Gaz FALCON Professional + inox, évaluée à la somme de cinq mille euros (5.000.-€)

La somme de cinq cents euros (500.-€) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément, et tel que cela a été prouvé au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage.

L'apport en nature du fonds de commerce ci-avant défini est évalué au montant respectif suivant contrat de vente de fonds de commerce du 3 décembre 2012.

L'apport en nature de la cuisinière ci-avant défini est évalué au montant respectif suivant facture du 21 février 2013.

Les associés certifient la valeur réelle des éléments apportés, et donnent pleine et entière décharge au notaire instrumentant à cet égard.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cent euros (1.400.-euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à trois.

2. Sont nommés gérants administratifs pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Américo FERNANDES DIAS, né le 23 mai 1972 à Vila Verde/Braga (Portugal), demeurant à L-4807 Rodange, 13, rue Nicolas Biever,

b) Madame Sandra COSTA NUNES, née le 4 septembre 1976 à Pétange, demeurant à L-4807 Rodange, 13, rue Nicolas Biever,

3. Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Agostinho RIBEIRO MARQUES né le 13 août 1974 à Serami-Amares (Portugal), demeurant à L-4515 Differdange, 31, rue Zénon Bernard,

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature conjointe du gérant technique et celle d'un des gérants administratifs.

3. L'adresse de la société est fixée à L-4735 PETANGE, 1, rue J.B. Gillardin.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débuter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: A. FERNANDES DIAS, S. COSTA NUNES, A. RIBEIRO MARQUES, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 août 2013. Relation: EAC/2013/10612. Reçu soixante-quinze euros 75.-
Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPÉDITION CONFORME.

PETANGE, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013116306/127.

(130141287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Rakuten Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 136.664.

En date du 9 août 2013 les modifications suivantes ont été prises,

Changement d'adresse, le siège est transférer au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg

Dénomination du gérant-technique, Monsieur Kentaro HYAKUNO, demeurant à Naka-Meguro, 4-16-11, JP 153-0063 Meguro-Ku, Tokyo (Japan)

Nomination du gérant-technique, Monsieur Kenji HIROSE, demeurant professionnellement à Shingawa Seaside Rakuten Tower, 4-12-1, Higashi-shinagawa, Shinagawa-ku, Tokyo, Japan 140-0002.

Nomination du gérant, Monsieur Adrian DIACONU, demeurant professionnellement à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Nomination du gérant, Monsieur Kentaro HYAKUNO, demeurant professionnellement à Shingawa Seaside Rakuten Tower, 4-12-1, Higashi-shinagawa, Shinagawa-ku, Tokyo, Japan 140-0002.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2013116302/19.

(130141338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Riviera Midco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 177.023.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of the month of July.

Before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Maître Patrick Santer, professionally residing in Luxembourg, acting as delegate of the board of directors of Riviera Midco S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg (the "RCS") under number B 177.023 (the "Company") and incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 22 April 2013 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), under number C-1519 of 26 June 2013. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended by deed of the undersigned notary on 9 July 2013 not yet published in the Mémorial,

pursuant to the unanimous decision of the board of directors of the Company dated 11 July 2013 and the circular resolutions of the board of directors of the Company dated 25 July 2013 (the "Decisions"), an extract of which shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities. The appearing party declared and asked the undersigned notary to record as follows:

1. On 11 July 2013, pursuant to the Decision, the Company has issued out of the authorised unissued share capital of the Company forty-two thousand eight hundred fourteen (42,814) new class A ordinary shares, ninety thousand nine hundred forty-eight (90,948) new class B ordinary shares and one hundred twenty-six thousand five hundred (126,500) new class C ordinary shares, each having a nominal value of five Euro cents (EUR 0.05) (together the "New Shares"), for a total aggregate issue price of twelve million three hundred eighty-four thousand eight hundred eighty Euro (EUR 12,384,880.-) to the subscribers set forth in the Decision (the "Subscribers"). In accordance with paragraph 3 of article 5 of the Articles, the board of directors of the Company suppressed in its Decision the preferential subscription rights of the shareholders of the Company.

2. The New Shares have been issued by the Company and subscribed by the Subscribers as follows: (i) sixteen thousand one hundred fifteen (16,115) new class A ordinary shares and three thousand three hundred seventy-three (3,373) new class B ordinary shares have been subscribed by way of a contribution in cash to the Company for a total subscription

price of four million six hundred twenty-eight thousand three hundred sixty-seven Euro (EUR 4,628,367.-), and (ii) the balance being twenty-six thousand six hundred ninety-nine (26,699.-) new class A ordinary shares, eighty-seven thousand five hundred seventy-five (87,575) new class B ordinary shares and one hundred twenty-six thousand five hundred (126,500) new class C ordinary shares have been subscribed by way of a contribution in kind of receivables to the Company as described in the Decision for a total issue price of seven million seven hundred fifty-six thousand five hundred thirteen Euro (EUR 7,756,513.-). Said contribution in kind has been the subject of a report dated 11 July 2013 (a copy of which shall remain attached to the present deed to be registered therewith) by Ernst & Young S.A., réviseur d'entreprises agréé, with registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L- 5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the RCS under number B 47.771, the conclusion of which reads as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 26,699 new A Ordinary shares, 87,575 new B Ordinary shares and 126,500 new C Ordinary shares, with a nominal value of 0.05 € each to be issued with total related share premium of respectively 7,661,278.05 €. 83,196.25 € and nil €, hence total consideration amounting to 7,756,513.00 €."

3. As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased by a total amount of thirteen thousand thirteen Euro and ten cents (EUR 13,013.1-) to bring it from currently forty- one thousand five hundred thirty Euro and fifty-five cents (EUR 41,530.55) to fifty-four thousand five hundred forty-three Euro and sixty-five cents (EUR 54,543.65) and paragraphs 1 and 2 of article 5 of the Articles have been amended so as to read as follows:

« Art. 5. paragraph 1. The issued capital of the Company is set at fifty-four thousand five hundred forty-three Euro and sixty-five cents (EUR 54,543.65) divided into (i) eight hundred seventy-three thousand four hundred twenty-five (873,425) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), (ii) ninety thousand nine hundred forty-eight (90,948) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares") and (iii) one hundred twenty-six thousand five hundred (126,500) class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares" and together with the Class A Ordinary Shares and the Class B Ordinary Shares, the "Shares" and the holders thereof, the "Shareholders"), each having a nominal value of five Euro cents (EUR 0.05) and with such rights and obligations as set out in these Articles.

Art. 5. paragraph 2. The authorised un-issued share capital of the Company is set at an additional forty-three thousand three hundred eleven Euro and ninety cents (EUR 43,311.90) represented by additional eight hundred thirty-two thousand one hundred eighty-six (832,186) class A shares and thirty-four thousand and fifty-two (34,052) class B shares, each with a nominal value of five Euro cents (EUR 0.05). The authorisation to issue Shares of whichever class out of the authorized un-issued share capital shall be valid until the fifth anniversary of the date of publication of the deed of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 9 July 2013 in the Mémorial. ".

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at four thousand four hundred euro (EUR 4,400.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, this deed of record is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour du mois de juillet.

Par-devant, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Maître Patrick Santer, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de délégué du conseil d'administration de Riviera Midco S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 177.023, constituée le 22 avril 2013 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro C-1519 du 26 juin 2013. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés par acte du notaire soussigné le 9 juillet 2013, non encore publié au Mémorial,

en vertu d'une décision unanime du conseil d'administration de la Société du 11 juillet 2013 et des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société du 25 juillet 2013 (les «Décisions»), dont un extrait restera attaché au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement. La partie comparante a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Le 11 juillet 2013, conformément à la Décision, la Société a émis à partir du capital social autorisé non émis de la Société quarante-deux mille huit cent quatorze (42.814) nouvelles actions ordinaires de classe A, quatre-vingt-dix mille

neuf cent quarante-huit (90.948) actions ordinaires de classe B et cent vingt-six mille cinq cents (126.500) nouvelles actions ordinaires de classe C ayant une valeur nominale de cinq centimes d'euro (EUR 0,05) chacune (collectivement les «Nouvelles Actions»), pour un prix d'émission total agrégé de douze millions trois cent quatre-vingt-quatre mille huit cent quatre-vingts euros (EUR 12.384.880,-) aux souscripteurs listés dans la Décision (les «Souscripteurs»). Le conseil d'administration de la Société a en vertu de la Décision supprimé les droits préférentiels de souscription des actionnaires de la Société en conformité avec le troisième alinéa de l'article 5 des Statuts.

2. Les Nouvelles Actions ont été émises par la Société et souscrites par les Souscripteurs de la manière suivante: (i) seize mille cent quinze (16.115) nouvelles actions ordinaires de classe A et trois mille trois cent soixante-treize (3.373) nouvelles actions ordinaires de classe B ont été souscrites en contrepartie d'un apport en numéraire à la Société pour un prix de souscription total de quatre millions six cent vingt-huit mille trois cent soixante-sept euros (EUR 4.628.367,-) et (ii) le solde soit vingt-six mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (26.699) nouvelles actions ordinaires de classe A, quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze (87.575) nouvelles actions ordinaires de classe B et cent vingt-six mille cinq cents (126.500) nouvelles actions ordinaires de classe C ont été souscrites en contrepartie d'un apport en nature de créances à la Société tel qu'énoncé dans la Décision pour un prix total d'émission de sept millions sept cent cinquante-six mille cinq cent treize euros (EUR 7.756.513,-). Ladite contribution en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 11 juillet 2013 (dont une copie restera attachée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement) par Ernst & Young S.A., réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 47.771, et dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué et décrit ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui nous amènerait à penser que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins en nombre et en valeur nominale aux 26.699 nouvelles actions Ordinaires A, 87.575 nouvelles actions Ordinaires B et 126.500 nouvelles actions Ordinaires C, ayant une valeur nominale de 0,05 € chacune et devant être émises avec une prime d'émission de 7.661.278,05 €. 83.196,25 € et nil € respectivement, et donc une contrepartie totale de 7.756.513,00€.»

3. En conséquence de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté d'un montant de treize mille treize euros et dix centimes d'euro (EUR 13.013,10) afin de le porter de son montant actuel de quarante-et-un mille cinq cent trente euros et cinquante-cinq centimes (EUR 41.530,55) à cinquante-quatre mille cinq cent quarante-trois euros et soixante-cinq centimes d'euro (EUR 54.543,65) et les alinéas 1 et 2 de l'article 5 des Statuts ont été modifiés afin de se lire comme suit:

« Art. 5. Alinéa 1. Le capital émis de la Société est fixé à cinquante-quatre mille cinq cent quarante-trois euros et soixante-cinq centimes (54.543,65 EUR) divisé en (i) huit cent soixante-treize mille quatre cent vingt-cinq (873.425) actions ordinaires de classe A (les «Actions Ordinaires de Classe A»), (ii) quatre-vingt-dix mille neuf cent quarante-huit (90.948) actions ordinaires de classe B (les «Actions Ordinaires de Classe B») et (iii) cent vingt-six mille cinq cents (126.500) actions ordinaires de classe C (les «Actions Ordinaires de Classe C») et avec les Actions Ordinaires de Classe A et les Actions Ordinaires de Classe B, les «Actions» et les porteurs de celles-ci, les «Actionnaires»), d'une valeur nominale de cinq centimes d'euro (0,05 EUR) chacune et assorties des droits et obligations indiqués dans les présents Statuts.

Art. 5. Alinéa 2. Le capital social autorisé mais non émis de la Société est fixé à quarante-trois mille trois cent onze euros et quatre-vingt-dix centimes (43.311,90 EUR) supplémentaires représenté par huit cent trente-deux mille cent quatre-vingt-six (832.186) actions de classe A et trente-quatre mille cinquante-deux (34.052) actions de classe B, d'une valeur nominale de cinq centimes d'euro (0,05 EUR) chacune. L'autorisation d'émettre des Actions n'importe quelle classe issues du capital social autorisé mais non émis sera valable jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial de l'acte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 9 juillet 2013.».

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à quatre mille quatre cents euros (EUR 4.400,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi;

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entêtes des présentes.

Après lecture faite à la partie comparante, qui est connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ladite partie comparante a signé ensemble avec nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. SANTER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 30 juillet 2013. Relation: DIE/2013/9437. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013116308/147.

(130140943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Quilvest European Partners SICAR S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.121.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par le conseil de gérance de la société en date du 1^{er} août 2013

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 84, Grand rue, L-1660 Luxembourg au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2013.

- L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Jean-Benoît LACHAISE, gérant de la Société, est la suivante: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Daniel DINE, gérant de la Société; est la suivante: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116285/16.

(130141403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Riverwalk Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 172.807.

Suite aux résolutions du conseil de gérance en date du 11 juillet 2013 de la société Riverwalk Finance S.à r.l. la décision suivante a été prise:

- Le siège de la Société est transféré du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 1, allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, à partir du 11 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2013116307/15.

(130141214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Société de Transport Diekirch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 104.122.

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour de juillet.

Par-devant nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Société de transport Diekirch S.A.», ayant son siège social à L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.122, constituée par-devant Maître Fernand UNSEN, alors notaire de résidence à Diekirch, suivant acte reçu le 18 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 360 du 16 mai 2001, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (la "Société").

L'assemblée est présidée par Madame Anne-Françoise LONGUEVILLE, expert comptable, demeurant professionnellement à L-9237 Diekirch, Place Guillaume 3.

Le président désigne comme secrétaire Madame Angélique BLAISE, employée, demeurant professionnellement à L-9237 Diekirch, Place Guillaume 3.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne-Françoise LONGUEVILLE, expert comptable, demeurant professionnellement à L-9237 Diekirch, Place Guillaume 3.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les

procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que toutes les cent (100) actions, représentant l'intégralité du capital social, étant présentes ou représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société:

« **Art. 4.** La Société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds, la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La Société pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»;

2 Acceptation des démissions de Messieurs Philippe TOUSSAINT, Stéphane TOUSSAINT ainsi que de Madame Colette TOUSSAINT de leur fonction d'administrateur de la Société;

3 Nomination de Madame Anne-Françoise LONGUEVILLE, Monsieur Claude SCHMITZ et Monsieur André SASSEL en tant que nouveaux administrateurs de la Société;

4 Acceptation de la démission de Monsieur Philippe TOUSSAINT de sa fonction d'administrateur-délégué de la Société et nomination en remplacement de Monsieur André SASSEL;

5 Acceptation de la démission de la Fiduciaire Générale de Marnach S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes et nomination en remplacement de la société AUDIEX S.A.;

6 Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, cette dernière prend à l'unanimité des voix dans chaque catégorie d'actions les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds, la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La Société pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend connaissance et décide d'accepter les démissions des personnes suivantes avec effet à ce jour de leur fonction d'administrateur de la Société:

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, demeurant à B-4950 Waimes, 11, rue des Tourbières;
- Monsieur Stéphane TOUSSAINT, demeurant à B-4950 Waimes, 11, rue des Tourbières;
- Madame Colette TOUSSAINT, demeurant à B-4950 Waimes, 29, rue du camp.

L'assemblée générale leur donne décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la Société:

- Madame Anne-Françoise LONGUEVILLE, expert comptable, née le 13 avril 1971 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement à L-9237 Diekirch, Place Guillaume 3;
- Monsieur Claude SCHMITZ, conseillé fiscal, né le 23 septembre 1955 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle;
- Monsieur André SASSEL, administrateur de sociétés, né le 20 mars 1959 à Clervaux, demeurant professionnellement à L-9237 Diekirch, Place Guillaume 3.

La durée du mandat des nouveaux administrateurs, prénommés, prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prend connaissance et décide d'accepter la démission de Monsieur Philippe TOUSSAINT, demeurant à B-4950 Waimes, 11, rue des Tourbières, avec effet à ce jour, de sa fonction d'administrateur-délégué de la Société et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date des présentes.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement Monsieur André SASSEL, administrateur de sociétés, né le 20 mars 1959 à Clervaux, demeurant professionnellement à L-9237 Diekirch, Place Guillaume 3.

La durée du mandat du nouvel administrateur-délégué, prénommé, prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

Cinquième résolution

L'assemblée générale prend connaissance et décide d'accepter la démission avec effet à ce jour de la «Fiduciaire Générale de Marnach S.à r.l.», ayant son siège social à L-9237 Diekirch, 3 Place Guillaume et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B 97.209 en tant que commissaire aux comptes et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date des présentes.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement la Société "AUDIEX S.A.", avec siège social à L-1911 Luxembourg, 9 rue du Laboratoire et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 65.469.

La durée du mandat du nouveau commissaire aux comptes, prénommé, prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A.-F. LONGUEVILLE, A. BLAISE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 29 juillet 2013. Relation: DIE/2013/9339. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013116326/127.

(130140990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Salus Alpha SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 175.421.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 12 août 2013, que:
Le siège social de la Société est transféré du L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet au L-2449 Luxembourg, 26,
Boulevard Royal avec effet au 12 août 2013.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Pour extrait conforme
Pour la société
Oliver Prock

Référence de publication: 2013116320/15.

(130141441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

LFH Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 131.303.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 9 août 2013

Première résolution

L'Assemblée a décidé de révoquer avec effet immédiat M. Claude Zimmer et M. Sibrand van Roijen de leur mandat d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de nommer avec effet immédiat en tant que nouveaux administrateurs:

- M. Theo Uffing, ayant son adresse professionnelle au 162, Jan van Rijswijcklaan, B-2020 Antwerpen;
- Centennial Management N.V., ayant son siège au Landhuis Joonchi, Kaya Richard J. Beaujon z/n, Willemstad, Curaçao.
M. Gregory Elias, ayant son adresse professionnelle au Landhuis Joonchi, Kaya Richard J. Beaujon z/n, Willemstad, Curaçao,
est nommé représentant permanent pour la société Centennial Management N.V..

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2013.

Référence de publication: 2013116802/20.

(130141904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Lux Rep S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 144.334.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par le conseil de gérance de la société en date du 1^{er} août 2013

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 84, Grand rue, L-1660 Luxembourg au 3,
boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2013.

- Le siège social actuel de QS REP SCA SIF, associé unique de la Société, sera le suivant: 3, boulevard Royal, L-2449
Luxembourg.

- L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Jean-Benoît LACHAISE, gérant de la Société, est la suivante: 3, boulevard
Royal, L-2449 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Eric TRIESTINI, gérant de la Société, est la suivante: 3, boulevard
Royal, L-2449 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Daniel DINE, gérant de la Société, est la suivante: 3, boulevard Royal,
L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116794/19.

(130141522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Lux Rep II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.523.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par le conseil de gérance de la société en date du 1^{er} août 2013

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 84, Grand rue, L-1660 Luxembourg au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2013.

- Le siège social actuel de QS REP II SCA SIF, associé unique de la Société, sera le suivant: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Jean - Benoît LACHAISE, gérant de la Société, est la suivante: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Eric TRIESTINI gérant de la Société, est la suivante: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Daniel DINE, gérant de la Société, est la suivante: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116793/19.

(130141809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Mauritania Gulf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.997.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 juillet 2013 que la gérante A de la Société de Madame Carolyn CAMPBELL a été nommée présidente du Conseil de gérance pour la durée de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 août 2013.

Pour Mauritania Gulf S.à r.l.

SGG S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2013115569/16.

(130140460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Mauritania Gulf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.997.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 11 juillet 2013 que le mandat de gérant A de la Société de Madame Carolyn CAMPBELL a été renouvelé pour une période de 5 ans.

Le mandat de Madame CAMPBELL prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2018.

L'associé unique de la société a par ailleurs décidé de modifier la durée des mandats des gérants A, Madame Essia AYADI et Monsieur Hurley DODDY et du gérant B, Monsieur Harald CHARBON pour une durée de cinq ans.

Les mandats de Madame AYADI, Messieurs DODDY et CHARBON prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 août 2013.

Pour Mauritania Gulf S.à r.l.

SGG S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013115568/22.

(130140193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Oxyton Finance et Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.559.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012, tenue en date du 2 août 2013 que:

Sont réélus, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2016:

- Monsieur Thierry JACOB, né le 07 juillet 1967 à Thionville (F), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

- Monsieur Wolfgang HUCH, né le 21 avril 1944 à Fulda (D), demeurant professionnellement au 8, Am Jungstück, D-55130 Mainz.

Est réélu Commissaire aux comptes pour la même période:

- Fiduciaire Everard & Klein S.à r.l., avec siège social au 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013115641/18.

(130140070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

LPFE Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.519.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 91.632.

Il est porté à la connaissance de tiers que le siège social de la société LPFE Soparfi A S.à r.l., associé unique de la société émargée, a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013115559/14.

(130140537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Ma Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.675,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.212.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 09 Août 2013, les associés:

- Prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la société a définitivement cessé d'exister à dater du 09 Août 2013;

- Décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à partir du 09 Août 2013 au 5, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 09 Août 2013.

Référence de publication: 2013115563/16.

(130140503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Merlin Entertainments Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 99.776,25.

 Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
 R.C.S. Luxembourg B 159.756.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Andrew CARR, gérant A de la Société, a changé et doit désormais se lire comme suit:

- 15a Criche Mount Road, BH14 8LT Lilliput, Poole, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2013.

Merlin Entertainments Management Company S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013115570/16.

(130140236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Loreca Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

 Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
 R.C.S. Luxembourg B 173.429.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 4 juin 2013:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
Emerging Europe Properties L.P.,	12.500
société à responsabilité limitée,	
ayant son siège social à JE23RA St Helier, Jersey, 26, New Street,	
enregistrée auprès du registre des sociétés JFSC de Jersey sous le numéro 964	
Total	12.500

Luxembourg, le 12 août 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Loreca Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013116791/22.

(130141502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Logifret S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

 Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.
 R.C.S. Luxembourg B 179.474.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A comparu:

PHI INVESTMENT S.A. une société anonyme, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 juin 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en voie d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, ici valablement représentée par deux de ses administrateurs à savoir:

a) Madame Isabelle SCHAEFER, employé privé, née à Thionville, (France), le 2 janvier 1968, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}; et par

b) Madame Kahrien LERBS, employée privée, née à Arlon, (Belgique), le 26 juillet 1969, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}.

Elles-mêmes ici représentées par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, agissant comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «LOGIFRET SARL».

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet toutes activités et services commerciaux, notamment l'activité de bureau d'affrètement. La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi commune de Hesperange.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Il peut être créé, par simple décision des associés ou des gérants, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaire d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transférer provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession ou de transmission pour cause de mort à un non-associé celui-ci devra faire l'objet d'un agrément unanime à défaut d'un tel agrément les autres associés devront s'en porter acquéreurs. Ces dispositions sont applicables à toute aliénation tant à titre onéreux qu'à titre gratuit de parts sociales. L'apport de parts sociales dans le capital d'une société, est interdit.

L'associé qui se propose de céder tout ou une partie de ses parts sociales à un non-associé doit les offrir préalablement, au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours, à ses coassociés qui disposeront d'un droit de préemption jusqu'à la fin de cet exercice pour s'en porter acquéreurs à la valeur bilan du dernier exercice approuvé.

L'offre aux coassociés des parts à céder à un tiers, sera communiquée par lettre recommandée à la gérance. Elle contiendra impérativement le nom et la qualité du ou des cessionnaire(s), le nombre et le prix des parts à céder. La gérance communiquera par lettre recommandée le calcul de la valeur des parts d'après le dernier bilan aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts sociales aux prix arrêté sur base du dernier bilan approuvé. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus de leur part.

En cas de désaccord entre parties sur le prix des parts à céder après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux coassociés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager

en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur leur valeur résultant du dernier bilan approuvé.

Au cas où aucun des associés restants n'est disposé à acquérir les parts sociales sujettes à cession, les associés restants auront le droit de désigner un ou plusieurs tiers pour acquérir ces parts sociales.

Toute cession de parts sociales doit être vérifiée par la gérance quant à sa procédure et acceptée par elle dans un acte notarié sous peine d'inopposabilité à la société.

Art. 7. La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque est impossible sans l'accord préalable et unanime de l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables «ad nutum» par l'assemblée générale, qui fixe leurs pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti comme suit:

Cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital le solde reste à la disposition des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2013.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire par la comparante PHI INVESTMENT S.A., préqualifiée, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoquée a pris des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-1818 Howald, 4, rue des Joncs / bâtiment 2.

2. Le nombre de gérant est fixé à un:

Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée:

Madame Séverine CREOLA, employée privée, née à Bastogne (Belgique), le 9 septembre 1973, demeurant professionnellement à L-1818 Howald, 4, rue des Joncs / bâtiment 2.

La gérante unique a tous pouvoirs pour engager et représenter la société par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Joseph ELVINGER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualifiés, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Joseph ELVINGER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juillet 2013. Relation GRE/2013/3132. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013116803/132.

(130141815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Lux-Prom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4973 Dippach, 161, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-PROM S.A.

Référence de publication: 2013116807/10.

(130141963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Luxembourg Finance House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 53.589.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 9 août 2013

Première résolution

L'Assemblée a décidé de révoquer avec effet immédiat Mr. Claude Zimmer et Mr. Sibrand van Roijen de leur mandat d'administrateur et Mr. Sibrand van Roijen de son mandat d'administrateur délégué.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de nommer avec effet immédiat en tant que nouveaux administrateurs:

- Mr. Theo Uffing, ayant son adresse professionnelle au 162, Jan van Rijswijkstraat, B-2020 Antwerpen;
 - Centennial Management N.V., ayant son siège au Landhuis Joonchi, Kaya Richard J. Beaujon z/n, Willemstad, Curaçao.
- M. Gregory Elias, ayant son adresse professionnelle au Landhuis Joonchi, Kaya Richard J. Beaujon z/n, Willemstad, Curaçao, est nommé représentant permanent pour la société Centennial Management N.V..

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2013.

Référence de publication: 2013116809/20.

(130142016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Misys Newco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.387.877,23.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.479.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale de la Société en date du 30 juillet 2013

En date du 30 juillet 2013, l'assemblée générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Vincent L. BURKETT de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Maneet Singh SAROYA, né le 12 octobre 1979 en Californie, Etats Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle: 401, North Congress Avenue, Suite 3100, Austin, 78701 Texas, Etats Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Maneet Singh SAROYA, gérant de catégorie A

- Madame Anne Catherine GRAVE, gérant de catégorie B
- Madame Catherine KOCH, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Misys Newco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013116820/23.

(130141757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Schroder European Property Investment No.1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 71.856.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 23 juillet 2013, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice se clôтурant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013114231/13.

(130138725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Pramerica Real Estate Investors (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.214.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 01/07/2013

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 1^{er} juillet 2013, que les décisions suivantes ont été prises:

- Les mandats de M. Rüdiger Schwarz, de M. Martin Matern et de Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., en tant qu'administrateurs de la Société, ont été renouvelé et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2014.

- Le mandat du réviseur d'entreprise agréé, PricewaterhouseCoopers Société coopérative, ayant pour adresse professionnelle 400, Route d'Esch L-1014 Luxembourg, a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2013.

Référence de publication: 2013115655/18.

(130140448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

NW Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 160.476.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal des décisions prises par les gérants tenue en date du 7 août 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 22, Gue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 août 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013115613/15.

(130140316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

NW Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 175.863.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal des décisions prises par les gérants tenue en date du 7 août 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 22, Gue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 août 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013115614/15.

(130140321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

NW G Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 173.352.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal des décisions prises par les gérants tenue en date du 7 août 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 22, Gue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 août 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013115615/15.

(130140320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Opto Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8469 Eischen, 51, rue de la Gaichel.
R.C.S. Luxembourg B 162.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115636/9.

(130140000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

NW DP Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 160.474.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal des décisions prises par les gérants tenue en date du 7 août 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 22, Gue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Luxembourg, le 08 août 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013115612/15.

(130140317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

NW G 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 175.667.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal des décisions prises par les gérants tenue en date du 7 août 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 22, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 août 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013115617/15.

(130140319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

NPF Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 120.085.

Il est porté à la connaissance de tiers que le siège social de la société NPF Soparfi D S.à r.l., associé unique de la société émargée, a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 26- 28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013115610/14.

(130140091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Nille Acquisition S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 159.670.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66877 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115599/10.

(130140057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Operandi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 173.057.

—
Extrait du procès-verbal des décisions prises au siège social par l'actionnaire unique en date du 31 juillet 2013

L'Actionnaire unique prend acte de la démission, avec effet au 30 juin 2013, de la société A&C MANAGEMENT SERVICES ayant son siège social 80 rue des Romains, L-8041 Strassen, RCS Luxembourg B 127330 de son poste de commissaire aux comptes et nomme en remplacement:

- La société AUDITEX SARL, Membre de l'ordre des Experts-Comptables ayant son siège social 3A Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B 91559 jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2018.

Alain PALLOTTINI

L'Administrateur Unique

Référence de publication: 2013115623/15.

(130140605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

NW One Warrington S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 168.378.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal des décisions prises par les gérants tenue en date du 7 août 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 22, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 août 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013115619/14.

(130140553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

NPF Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 120.084.

Il est porté à la connaissance de tiers que le siège social de la société NPF Soparfi C S.à r.l., associé unique de la société émarginée, a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 26- 28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013115609/14.

(130140092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Masa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 152.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MASA INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013115586/11.

(130140154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Maison Keup Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 64, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 148.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 9 août 2013.

Référence de publication: 2013115583/10.

(130140266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Mason S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 37, rue du X Octobre.
R.C.S. Luxembourg B 96.156.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2013.

Mason S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013115587/13.

(130140290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Metal Oxides S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, Allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 79.711.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2013.

Référence de publication: 2013115589/10.

(130140533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

SA de la Gare, Société Anonyme.

Siège social: L-9540 Wiltz, 2B, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.510.

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

1) La démission du Conseil d'Administration sortant est acceptée.

Sur proposition du Conseil d'Administration sortant sont reconduits dans leur fonction d'administrateurs de Gare S.A. pour une durée de 6 années, leur mission prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2017, Messieurs

- Mr NILLES Arthur demeurant 19 Cité Kremerich L-6133 JUNGLINSTER, Administrateur, Président du Conseil d'Administration

- Mr FRIOB Norbert demeurant 24 Rue Hiehl L-6131 JUNGLINSTER, Administrateur, Vice Président du Conseil d'Administration

- Mr LECOQ Pascal demeurant 18 Cité Kremerich L-6133 JUNGLINSTER, Administrateur

2) Est nommé Commissaire aux comptes pour l'exercice 2012:

Mr BRAUN Stéphane

2 rue du Grafenthal

F-57320 SCHWERDORFF

Référence de publication: 2013115707/21.

(130140228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

New Chemicals Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.942,18.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.784.

Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement suivant concernant son associé:

- Investindustrial III L.P., associé, a désormais pour siège social le 180-186 Brompton Road, 3rd floor, SW3 1HQ Londres, Grande-Bretagne;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Virginie Boussard

Le mandataire

Référence de publication: 2013115597/15.

(130140142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Park Cakes Acquisition (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.005.

Par résolutions signées en date du 31 juillet 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Fanny Him, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant A, avec effet au 31 juillet 2013;
- nomination de Frederic Salvadore, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant A, avec effet au 31 juillet 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 2013.

Référence de publication: 2013115644/14.

(130140517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Oxyton Finance et Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115642/9.

(130140071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Naya Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 290.000,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 146.245.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique prises le 19 juin 2013

Il résulte des résolutions de l'Associé unique prises en date du 19 juin 2013 que les mandats des gérants suivants, ont été renouvelés pour une durée illimitée.

Gérant de catégorie A

- M. David HEDECORN, Private Equity Partner, né le 18 septembre 1956 à Stamford, CT, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son adresse professionnelle au 599, West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique, Président du Conseil de Gérance;

Gérants de catégorie B

- Mme Brigitte DENIS, licenciée en administration des affaires, née le 12 avril 1966 à Rossignol (Belgique), et ayant son adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen;

- M. Francis ZELER, administrateur de sociétés, né le 5 mai 1966 à Bastogne (Belgique), et ayant son adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour NAYA LUXCO SARL

Francis Zéler

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2013116853/23.

(130141928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Must Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 64.112.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 7 février 2013, sur requête de Monsieur le Procureur d'Etat, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, 6 ème chambre, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de:

- la société anonyme MUST INVESTMENT HOLDING S.A., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 51, rue J-F. KENNEDY, dénoncé le 8 juillet 2008,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Bénédicte DAOÛT-FEUBERBACH
Le liquidateur

Référence de publication: 2013116851/16.

(130141644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

MIV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 99.332.

Les comptes annuels au 28 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2013.

MIV Luxembourg S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signature
Gérant B

Référence de publication: 2013116846/14.

(130142029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Ocesar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 40, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 179.459.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Michel CUOCO, salarié, né à Thionville (France) le 8 mars 1963, demeurant à L-5533 Remich, 13, Esplanade.

2) La société à responsabilité limitée «Bâtiment Promotion Location», en abrégé «B.P.L.», ayant son siège social à L-3450 Dudelange, 40, rue du Commerce, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 152.821.

Tous deux ici représentés aux fins des présentes par Maître Marc THEISEN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 25 juillet 2013, lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1 er. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «OCESAR S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décident comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente, la location et l'échange, la gérance, la gestion et la mise en valeur d'immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société peut emprunter sous toutes les formes et accorder tous cautionnements ou garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications, ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2014.

2) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

Souscription

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Michel CUOCO, préqualifié, une action	1
2. La société «Bâtiment Promotion Location», en abrégé «B.P.L», préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
Total: cent actions	100

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cent cinquante euros (€ 1.250.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- 1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:
 - a) La société «Bâtiment Promotion Location», en abrégé «B.P.L», préqualifiée;
 - b) Monsieur Michel CUOCO, préqualifié;
 - c) Maître Marc THEISEN, avocat, né à Luxembourg le 5 novembre 1954, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

Monsieur Michel CUOCO, préqualifié sub b), est nommé administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

- 2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société anonyme «EASIT S.A.», ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 107.817.

3) Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

- 4) Le siège de la société est fixé à L-3450 Dudelange, 40, rue du Commerce.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THEISEN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 7 août 2013. Relation: CAP/2013/3055. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 août 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013116870/185.

(130141587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Outback S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 143.344.

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 25 juillet 2013, Madame Tanja BERNAT, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et Monsieur Geoffrey HUPKENS, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs. Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014. De ce fait le nombre d'administrateur a été augmenté au nombre de 3.

Luxembourg, le 12.08.2013.

Pour: OUTBACK S.A.

Société anonyme

Expert Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Tanja Bernat

Référence de publication: 2013116874/17.

(130141582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Nordic Land Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.972.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013116855/10.

(130141913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Mussigny, S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.493.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire le 12 août 2013

Acceptation de la démission des sociétés FMS SERVICES SA et S.G.A. SERVICES SA en tant qu'Administrateurs B.

Acceptation de la nomination, comme nouveaux Administrateurs B, de Messieurs Alexis KAMAROWSKY, né le 10/04/1947 à Strang Jetzt Bad Rothenfelde en Allemagne, domicilié professionnellement au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, Federigo CANNIZZARO DI BELMONTINO, né le 12/09/1964 à La Spezia en Italie, domicilié professionnellement au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, et François MANTI, né le 07/10/1970 à Algrange en France, domicilié professionnellement au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg à partir de ce jour. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Acceptation de la démission de Monsieur Eric HERREMANS en tant que Commissaire aux Comptes.

Acceptation de la nomination, comme nouveau commissaire aux comptes, de la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (en abrégé INTERCONSULT), RCS B 40.312 dont le siège social est au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, à partir de ce jour. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Le siège social est transféré au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

MUSSIGNY S.A.

Référence de publication: 2013116850/21.

(130142053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Praxair Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 452.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 99.306.

In the year two thousand and thirteen.

On the twenty-second day of July.

Before Us Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), who last named shall remain depositary of the present deed..

THERE APPEARED:

Praxair Partnership, a partnership formed under the laws of the State of Delaware (USA) and having its principal office at 39, Old Ridgebury Road, Danbury, Connecticut 06810, the United States of America, registered under number 06-1537891 with the Delaware Division of Corporation (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) Praxair Luxembourg Finance S.à r.l. (the "Company"), with registered office at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, R.C.S. Luxembourg number B99306, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, dated 19th February 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 403 of the 15th April 2004 and which articles of incorporation have been amended for the last time by a deed received by Maître Henri BECK, notary public residing in Echternach, on 21 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 5 March 2013, number 531.

II.- That the capital of the Company presently amounts to four hundred and fifty-two thousand Euro (EUR 452,000.-), represented by four thousand five hundred and twenty shares (4,520 shares) of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The Sole Shareholder, through its proxy holder, requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to dissolve the Company and to put the Company into liquidation;
2. Granting full discharge to the managers for the performance of their duties under their mandates;
3. Appointment of the Sole Shareholder as liquidator of the Company;
4. Decision to grant the liquidator the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the Sole Shareholder; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to give full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandates that expire today.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to be appointed as liquidator.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to grant the liquidator the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, without any prior specific authorization of the Sole Shareholder and under its sole signature, which validly

binds the Company, notably, is authorized to borrow money to pay the debts of the Company, mortgage and pledge the assets of the Company and dispose of the properties of the Company.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and may refer to the books of the Company.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately one thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 1,775.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, said proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le vingt-deux juillet.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duc'hé de Luxembourg) agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-duc'hé de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A COMPARU:

Praxair Partnership, une société établie sous le droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège principal à 39, Old Ridgebury Road, Danbury, Connecticut 06810, Etats-Unis d'Amérique, immatriculé au registre des sociétés du Delaware sous le numéro 06-1537891 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée Praxair Luxembourg Finance S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, R.C.S. Luxembourg numéro B99306, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 403 du 15 avril 2004 dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach, en date du 21 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 531 du 5 mars 2013.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à quatre cent cinquante-deux mille euros (452.000,- EUR), représenté par quatre mille cinq cent vingt (4,520) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la Société et de procéder à la liquidation de la Société;
2. Décharge donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions;
3. Nomination de l'Associé Unique en qualité de liquidateur de la Société;
4. Décision d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation et effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans aucune autorisation préalable spécifique de l'Associé Unique; et
5. Divers

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de dissoudre la Société et de procéder à la liquidation de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats qui prennent fin ce jour.

116351

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'être nommé en qualité de liquidateur.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus en vue de procéder à la liquidation et d'effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, sans aucune autorisation préalable spécifique de l'Associé Unique et sa signature individuelle engage la Société, notamment pour emprunter pour payer les dettes sociales, hypothéquer les biens de la Société ou les donner en gage et aliéner les immeubles de la Société.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux livres de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 1.775,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de cette même partie et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et de-meure, le prédict mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juillet 2013. Relation GRE/2013/3129. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013116882/129.

(130141756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 103.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12-08-2013.

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2013116881/12.

(130141482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

MPCS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4920 Bascharage, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 174.991.

Extrait de la cession de parts sociales du du 1^{er} août 2013.

Il résulte de la cession de parts sociales du 1^{er} août 2013 que

1. La société CMJ S. à r. l. avec siège social à L-4920 Bascharage, 2 rue de l'Eau, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 162.603 a cédée 30 parts sociales, détenues dans MPCS Sàrl, à la société HTTS S.A., avec siège social à 39-41 Grand-Rue, L-8510 Rédange-sur-Attert, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 76.621

2. Monsieur Michel PAOLETTI, employé, né le 6 février 1971 à Messancy (Belgique), demeurant à B-6792 Aix-sur-Cloie, 20 rue des Cultivateurs, a cédé 10 parts sociales, détenues dans MPCS Sàrl, à la société HTTS S.A., avec siège social à 39-41 Grand-Rue, L-8510 Rédange-sur-Attert, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 76.621

3. Monsieur Michel PAOLETTI, employé, né le 6 février 1971 à Messancy (Belgique), demeurant à B-6792 Aix-sur-Cloie, 20 rue des Cultivateurs, a cédé 20 parts sociales, détenues dans MPCS Sàrl, à Madame MARQUET Geneviève, née le 19 septembre 1967 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6717 ATTERT 60 Voie de la Liberté

Fait à Bascharage, le 1^{er} août 2013.

Référence de publication: 2013117470/21.

(130142579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Moon Finance Holdings-Q S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.509.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117454/9.

(130142471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Moon Finance EIII ESC-Q S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.506.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117453/9.

(130142472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

CEREP III Investment J S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.865.

Vertrag über die Abtretung von Geschäftsanteilen vom 15. Juli 2013

AUSZUG

Es erhellt aus einer Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxembourg, am 15. Juli 2013, einregistriert in Luxembourg, Actes Civils, am 19. Juli 2013, Relation: LAC/2013/33900,

dass die Gesellschafterin CEREP III Germany S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit Geschäftssadresse in 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg Luxembourg, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Firmenregister (Registre de Commerce et des Sociétés) mit Nr. B 130289,

die 250 Anteile die sie in der Gesellschaft CEREP III Investment J S.à r.l. hält, wie folgt abgetreten hat:

- 235 (zweihundertfünfunddreissig) Anteile an die AXA Investment Managers Deutschland GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland mit Geschäftssadresse in Innere Kanalstraße 95, D-50823 Köln, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Köln unter Nummer HRB 6842,

- 15 (fünfzehn) Anteile an die Hamburger Pensionkasse von 1905 VVaG, ein Versicherungsverein auf Gegenseitigkeit, gegründet nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland mit Geschäftssadresse in Adenauerallee 21, D-20097 Hamburg.

Luxemburg, den 14. August 2013.

FUER GLEICHLAUTENDEN AUSZUG

Henri HELLINCKX

Notar

Référence de publication: 2013118280/27.

(130143909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.
